

Les crédits

C'est un renseignement essentiel qui aiderait à mieux prévoir les flux dans le bassin en aval dans le Dakota du Nord et au Manitoba.

En ce qui touche la qualité de l'eau, la commission a noté que la validité de l'information tirée des modèles reposait beaucoup sur la façon dont on synthétisera les processus, de même que sur l'existence et l'exactitude des données. Même si les modèles sur la qualité de l'eau que contient l'étude d'impact de la SBDA semblent être à la fine pointe de la technologie, la commission était d'avis qu'elle ne disposait pas de renseignements suffisants pour faire des vérifications et des calculs adéquats.

De ce fait, la commission a demandé un complément d'information sur les projections de qualité de l'eau, en particulier dans le réservoir du barrage Rafferty, et sur les mesures envisagées pour remédier à l'incertitude de ces prévisions dans la partie occidentale du Manitoba.

Dans le domaine des pêches, la commission a noté que les réservoirs auraient probablement des effets tant positifs que négatifs sur l'habitat du poisson dans le Dakota du Nord ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan. Le maintien des populations de poisson et le succès de certaines des mesures de prévention dépendraient des conditions qui prévaudraient dans le cadre du plan d'exploitation prescrit dans l'accord international ou des conditions à remplir pour satisfaire aux objectifs premiers du projet. La commission s'est par conséquent interrogée, en ce qui concerne les pêches, sur la compatibilité entre les mesures de prévention envisagées dans la partie du bassin située en Saskatchewan, et les mesures qui pourraient être nécessaires dans les parties du bassin situées dans le Dakota du Nord et au Manitoba, d'une part, et le plan d'exploitation et les objectifs premiers du projet, de l'autre.

Dans le domaine de la faune, la commission a noté que le plan de prévention de la SBDA relatif aux oiseaux aquatiques expose les mesures devant être prises pour parer aux pertes anticipées en Saskatchewan à cet égard, mais s'est interrogée sur les mesures prévues pour éviter les pertes nettes de production d'oiseaux aquatiques dans le bassin de la Souris, ainsi que sur les mesures provisoires nationales et internationales envisagées.

La commission a également noté que le remplissage des réservoirs détruirait une végétation importante pour la survie de la faune, notamment du cerf de Virginie. Elle a donc demandé une estimation des effets du projet sur la population régionale de cerfs et un exposé des mesures

envisagées pour remplacer le territoire ainsi perdu par la faune.

Ce n'étaient là que quelques exemples des questions détaillées que la commission a examinées, des exemples destinés à montrer à la Chambre à quel point la commission a pris son travail au sérieux.

Il existe également d'importantes questions auxquelles il faudra répondre en détail avant que des décisions soient prises quant aux répercussions environnementales possibles du projet.

Il y a lieu de signaler, en outre, que la commission a reçu de la SBDA une réponse à ces quatre questions le 24 septembre. Ainsi, elle avait atteint la cinquième étape de son processus en sept points et était sur le point de rendre publics certains documents avant de passer à l'audience publique finale.

Il convient de signaler aussi que, pendant que la commission faisait son examen, la Saskatchewan effectuait des travaux accessoires dans le réservoir Rafferty et en aval du barrage Rafferty. Elle a notamment construit un pont-jetée dans le réservoir, elle a continué ses travaux dans le nouveau parc *Dr. Mainprize* et, plus récemment, elle a entrepris des travaux de canalisation en aval du barrage Rafferty.

Après que la commission a eu rédigé la version définitive de la demande de renseignements, qu'elle a présentée le 1^{er} août, elle a organisé une autre visite du secteur Rafferty-Alameda au début de septembre. Elle a visité le barrage Rafferty et les travaux accessoires, de même que l'emplacement proposé du barrage Alameda. La visite a été tellement bien annoncée qu'entre 50 et 100 personnes accompagnaient la commission durant toute la visite, y compris les représentants de la SBDA et leurs experts-conseils. La commission a visité certaines des zones que la SBDA veut mettre en valeur pour atténuer l'impact du projet, notamment des zones de plantation d'arbres qui viendront remplacer l'habitat faunique inondé par le réservoir Rafferty, et des zones aquatiques qui seront aménagées pour créer un habitat pour les poissons dans le réservoir Rafferty.

La commission a également visité l'emplacement proposé du barrage Alameda. La participation d'habitants de la région d'Estevan, dans le bassin de la rivière Souris, et du Manitoba, a été très utile à la commission. Cela lui a permis de mieux comprendre les effets possibles du projet en général, de trouver des façons d'atténuer ces effets et d'entendre les observations, positives ou négatives, de ces gens au sujet du projet.